LCL Autocall Vie (Sept 2025)

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Commercialisé du 9 septembre au 24 octobre 2025 17h00

(sauf clôture par anticipation ou retrait au gré de l'Emetteur et sans préavis)

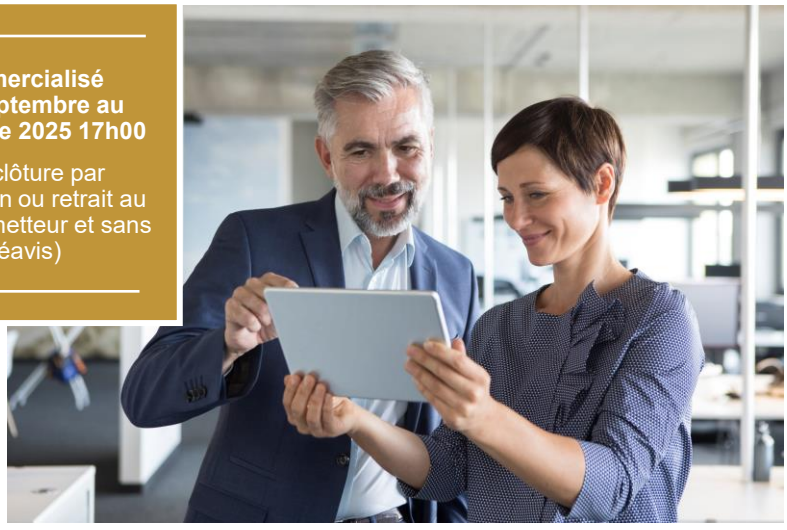

LCL BANQUE PRIVÉE

Ma vie. Ma ville. Ma banque.

LES INFOS CLÉS :

Ce placement est une alternative à un investissement dynamique risqué de type "actions"

- **Eligibilité :** LCL Autocall Vie (Sept 2025) est éligible à l'assurance vie et au plan d'épargne retraite assurance
- **Capital, gains/pertes ou rendements :** L'expression **"Capital"** utilisée dans ce document désigne la **Valeur Nominale** du titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.
- **Indice :** La performance de ce placement est liée aux marchés actions de la zone euro au travers de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%. Il s'agit d'un indice des marchés actions de la zone euro, composé des 50 actions parmi les premières entreprises de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière et en considération de filtres extra-financiers par l'administrateur de l'Indice (plus d'informations sur https://stoxx.com/index/S5GESGD5/). Il est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Il sera dans ce document nommé « l'Indice » (présentation de l'Indice en page 3).
- **Durée de placement recommandée :** ce placement a une durée de 6 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 2 ou 4 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 9 septembre et le 24 octobre 2025 (la « Période de Souscription ») et avoir conservé vos titres jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance (ou en cas d'arbitrage ou de dénouement par décès), il existe un risque de perte en capital non mesurable *a priori* : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

LCL Autocall Vie (Sept 2025) (« Le Titre »), est un titre de créance émis par LCL Emissions (« L'Emetteur »), véhicule d'émission dédié de droit français. Le Crédit Lyonnais (LCL) (« Le Garant ») offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule. **Le Titre est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur (LCL Emissions), et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant LCL. Il est fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance**. L'Emetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica et les autres assureurs du groupe (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Les fonds levés dans le cadre de cette émission ne sont pas directement destinés au financement d'entreprises intégrant et promouvant des critères Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance (« ESG »). Seul l'Indice est constitué d'actions de telles entreprises. L'exposition de l'investisseur à la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. Seul un montant supérieur ou égal à 5% du montant nominal total des Titres de LCL Autocall Vie (Sept 2025) en circulation sera employé pour financer ou refinancer des Actifs Durables Eligibles (tels que définis ci-après).

Ce produit ne constitue pas une Obligation Verte.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN BREF

LCL Autocall Vie (Sept 2025) est un placement d'une durée maximum de 6 ans, lié aux marchés actions de la zone euro au travers de l'Indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%, dividendes bruts réinvestis diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Il peut bénéficier d'un remboursement anticipé automatique à 2 ou 4 ans si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale. Les gains annoncés sont des gains fixes (prédéterminés et plafonnés). Ce placement présente un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si l'Indice connaît une baisse de plus de 30% à 6 ans par rapport à sa Valeur Initiale. **Cette perte en capital serait égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital pourra être totale**.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Au lancement

- **La "Valeur Initiale" de l'Indice est déterminée :** elle correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 14, 17 et 18 novembre 2025. Elle servira de base de calcul pendant toute la durée de vie du produit.

Aux dates anniversaires à 2 ou 4 ans

- **Si l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale**, la formule se poursuivra pour 2 années supplémentaires.
- **Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale**, le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement anticipé automatique) et vous percevrez le Capital[(1)] augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 9,50%[(1)] multiplié par le nombre d'années écoulées et ce même si l'Indice a fortement progressé. Soit 19%[(1)] à 2 ans (soit un TRAB* de 9,09%[(1)]), soit 38%[(1)] à 4 ans (soit un TRAB* de 8,39%[(1)]). **Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.**

Sinon à l'échéance des 6 ans

- **Si l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale**, le Capital[(1)] sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit une perte d'au moins 30% du Capital[(1)]), pouvant aller jusqu'à une perte de l'intégralité du Capital[(1)].
- **Si l'Indice connaît une baisse comprise entre 0% exclu et 30% inclus par rapport à sa Valeur Initiale,** vous retrouverez le Capital[(1)] (soit un TRAB* de 0%[(1)]).
- **Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale,** vous retrouverez le Capital[(1)] augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 9,50%[(1)] multiplié par le nombre d'années écoulées. Soit 57%[(1)] (soit un TRAB* de 7,81%[(1)]). **Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.**

Les valeurs de référence de l'Indice aux dates anniversaires à 2 ou 4 ans et à l'échéance des 6 ans correspondent au cours de clôture de l'Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%, constatés aux dates indiquées dans les caractéristiques générales en page 9.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'investissement durable du groupe Amundi auquel appartient l'Emetteur, l'Emetteur consent à ce que soit employé, un montant supérieur ou égal à 5% (le « Degré SI ») du montant nominal total des Titres LCL Autocall Vie (Sept 2025) en circulation pour financer ou refinancer, au sein d'un portefeuille d'actifs (« Amundi Portefeuille Durable ») des investissements sélectionnés par Amundi (les « Actifs Durables Eligibles ») contribuant à un objectif environnemental ou à un objectif social pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (dits « Investissements Durables » au sens du règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement SFDR »).

Les critères de détermination des Actifs Durables Eligibles constituant Amundi Portefeuille Durable, les procédures et dispositifs destinés à assurer le suivi de la politique d'investissement durable du groupe Amundi sont décrits dans le « Guide de l'investissement durable pour les titres de créance » qui est disponible sur https://legroupe.amundi.com/documentation-esg.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 12 novembre 2025 à la date d'échéance concernée.

L'INDICE EURO iSTOXX® 50 ESG+ GR DECREMENT 5%

Créé le **11 juillet 2024**, l'indice « **Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5%** » est un indice de marché actions, calculé et publié quotidiennement par STOXX Limited (plus d'information sur www.stoxx.com).

Cet indice est composé des **50 actions parmi les entreprises de la zone euro** sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière **et respectant des critères « ESG »** (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Un indice construit en 3 étapes

❶ Filtres d'exclusions ESG

- À partir des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, les entreprises ne respectant pas les normes internationales en matière de droits de l'homme, de normes de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption ou impliquées dans des armes controversées sont exclues. Des filtres d'exclusion supplémentaires (ci-contre) sont appliqués, les entreprises qui opèrent dans les secteurs du tabac, du charbon thermique, du pétrole et du gaz non conventionnels, des armes à feu civiles et des contrats militaires sont exclues.
- **Si moins de 10 entreprises ont été exclues précédemment**, les entreprises restantes ayant les plus faibles scores ESG sont également retirées de la sélection jusqu'à obtenir l'exclusion de **10 entreprises.**

Exclusion des entreprises opérant dans des secteurs controversés, ayant :

- plus de 0% de chiffre d'affaires provenant des armes controversées et de la production de produits du tabac.
- plus de 1% de chiffre d'affaires issus de l'extraction, production ou services liés au charbon thermique.
- plus de 5% de chiffre d'affaires provenant des services liés au tabac et à sa distribution, de la production d'énergie électrique à partir du charbon, de l'extraction et du traitement de sables bitumineux, de pétrole et de gaz par le biais de forages dans l'Arctique, de la fracturation hydraulique, ou de la production ou distribution des armes à feu.
- plus de 10% de chiffre d'affaires provenant de l'extraction et raffinage du pétrole, et de la distribution de combustibles fossiles ainsi que l'implication dans les équipements et services militaires.
- plus de 50 % de chiffre d'affaires provenant de l'extraction et du traitement de gaz naturel, de transformation du gaz en liquides, ainsi que de la distribution de combustibles fossiles.
- plus de 50 % de chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité avec une intensité de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh (charbon, pétrole, gaz naturel et biomasse).

❷ Sélection des entreprises

Chaque société exclue est remplacée par une société de l'Euro Stoxx® (environ 300 valeurs), appartenant **au même secteur d'activité** et ayant un **score ESG plus élevé** que celui de celle qu'elle remplace.

❸ Méthode de calcul de l'Indice

Les 50 composants de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% ainsi obtenus, sont ensuite pondérés proportionnellement à leurs capitalisations boursières de sorte à ce que le score ESG de l'Indice soit supérieur au Score ESG Cible. Le Score ESG Cible correspond au score ESG de l'univers constitué de l'indice Euro Stoxx 50, après avoir exclu **22% de ses composants ayant les plus faibles scores ESG**.

Enfin, le poids de chaque action est plafonné à 10%. Les filtres de controverses et les scores ESG utilisés sont fournis par l'entreprise ISS ESG[1]. La composition de l'Indice est revue **trimestriellement**.

La valorisation quotidienne de l'Indice est publiée par STOXX Limited sur le site internet : https://stoxx.com/index/S5GESGD5/

Prélèvement forfaitaire de 5% :

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts versés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à l'indice Euro Stoxx® 50 ESG+ calculé hors dividendes. A l'inverse, si les dividendes sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice sera améliorée par rapport à l'Indice Euro Stoxx® 50 ESG+ calculé hors dividendes. À titre d'information, le taux moyen des dividendes payés par les actions de l'indice Euro Stoxx® 50 ESG+ sur les sept dernières années s'élève à 3,50%*. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

** Le taux de dividende annuel est estimé par la moyenne des écarts de performances annuelles entre l'indice Euro Stoxx® 50 ESG+ calculé dividendes bruts réinvestis et l'indice Euro Stoxx® 50 ESG+ calculé hors dividendes sur l'historique reconstitué de juillet 2018 à juillet 2025 (source : www.stoxx.com).*

Une diversification sectorielle

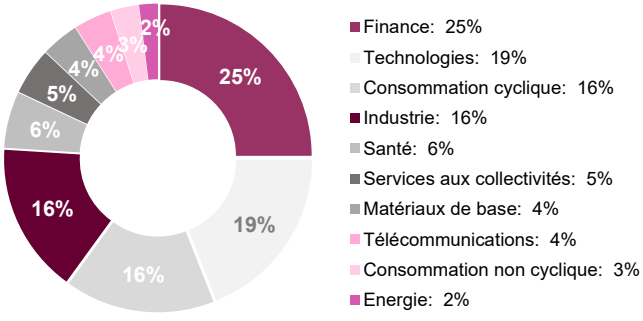

Les 10 premières valeurs de l'Euro iStoxx 50® ESG+ GR Decrement 5%			
1. **ASML HLDG**	Pays-Bas	6. **LVMH MOET HENNESSY**	France
2. **SAP**	Allemagne	7. **DEUTSCHE TELEKOM**	Allemagne
3. **SIEMENS**	Allemagne	8. **BCO SANTANDER**	Espagne
4. **ALLIANZ**	Allemagne	9. **AIR LIQUIDE**	France
5. **SCHNEIDER ELECTRIC**	France	10. **IBERDROLA**	Espagne

Source : www.stoxx.com – Données au 2 juillet 2025

Événements exceptionnels affectant l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit LCL Autocall Vie (Sept 2025).

*[1] **ISS ESG (Institutional Shareholder Services)** est une agence de notation extra financière reconnue et indépendante, premier fournisseur mondial de solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable pour les propriétaires d'actifs, les gestionnaires d'actifs, les fonds spéculatifs et les prestataires de services d'actifs ayant pour missions d'évaluer et de noter les entreprises sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Plus d'informations sur le site https://www.issgovernance.com/esg/.*

ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à échéance des 6 ans, ou des 2 ou 4 ans en cas de remboursement anticipé automatique. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les simulations hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou mise en résolution de LCL, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital[1]).

Exemple défavorable :
L'Indice à 6 ans est en baisse de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale

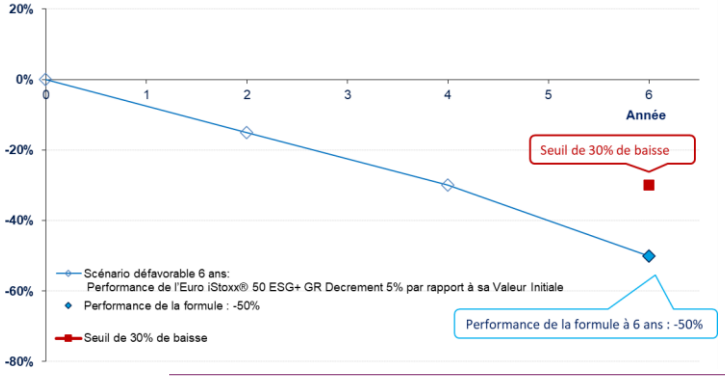

- **A 2 et 4 ans**, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 2 années supplémentaires.
- **A l'échéance des 6 ans**, l'Indice est en baisse de 50% par rapport à sa Valeur Initiale.

  Vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice (dans notre exemple une perte de 50%[1] soit un TRAB* de -10,91%[1]). Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale.

Exemple médian :
L'Indice à 6 ans est en baisse d'au maximum 30% par rapport à sa Valeur Initiale

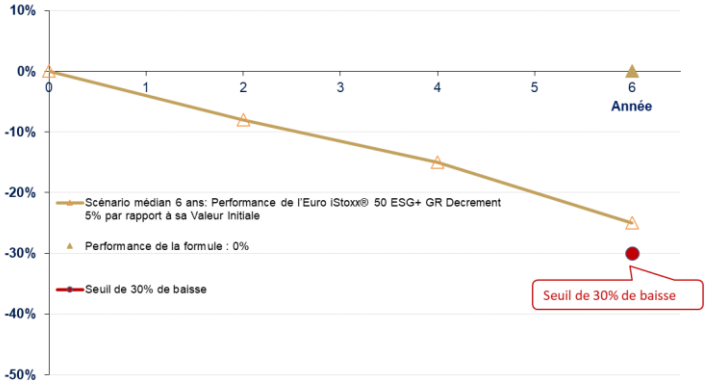

- **A 2 et 4 ans,** l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 2 années supplémentaires.
- **A l'échéance des 6 ans**, la baisse de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est de 25% soit comprise entre 0% (exclu) et 30% (inclus).

  Vous recevez l'intégralité du Capital[1] soit un TRAB* de 0%[1].

Exemple favorable :
L'Indice à 2 ans est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale

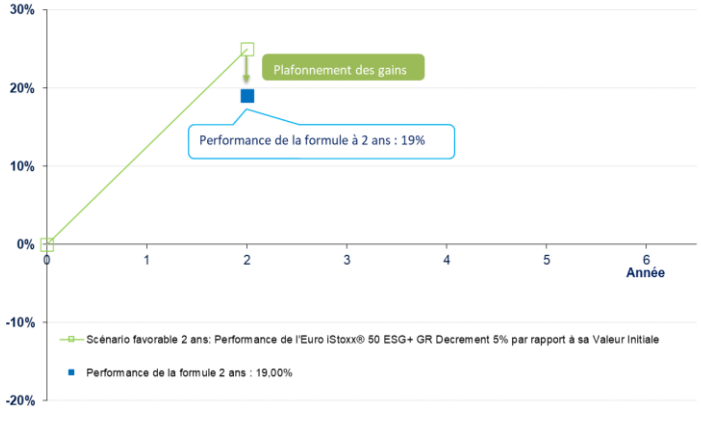

- **A 2 ans**, l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale. Par exemple, l'Indice a progressé de 25% par rapport à sa Valeur Initiale.

  Le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement anticipé automatique).

  Vous recevez l'intégralité du Capital[1] augmenté d'un gain fixe de 19%[1], soit un TRAB* de 9,09%[1], vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'indice (effet plafonnement des gains).

[1] Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 12 novembre 2025 à la date d'échéance concernée.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LCL AUTOCALL VIE (SEPT 2025) DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION PREDICA ?

LCL Autocall Vie (Sept 2025) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support LCL Autocall Vie (Sept 2025) sont effectués sur la base du prix de souscription précisé dans la partie « caractéristiques générales » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de LCL Autocall Vie (Sept 2025) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

LCL Autocall Vie (Sept 2025) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut, de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant de la formule.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. En cas de rachat partiel ou total du contrat, d'arbitrage avant l'échéance de la formule, ou de décès, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique.

A partir du 14 novembre 2025, LCL Autocall Vie (Sept 2025) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de septembre, début de la Période de Souscription : le prix coté pourra être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte LCL Autocall Vie (Sept 2025) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Autocall Vie (Sept 2025) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat. En cas d'exercice par l'émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres de LCL Autocall Vie (Sept 2025) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Autocall Vie (Sept 2025) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Autocall Vie (Sept 2025) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Autocall Vie (Sept 2025) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Autocall Vie (Sept 2025)

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1% et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario (aux Dates de Remboursement)	Taux de rendement annuel brut*	Taux de rendement annuel net
Le 12/11/2027, si le niveau de l'Indice le 27/10/2027 est supérieur ou égal par rapport à sa Valeur Initiale.	9,09%	8,00%
Le 12/11/2029, si le niveau de l'Indice le 25/10/2029 est supérieur ou égal par rapport à sa Valeur Initiale.	8,39%	7,30%
Le 12/11/2031, si le niveau de l'Indice le 27/10/2031 est supérieur ou égal par rapport à sa Valeur Initiale.	7,81%	6,73%
Le 12/11/2031, si le niveau de l'Indice le 27/10/2031 connaît une baisse comprise entre 0% exclu et 30% inclus par rapport à sa Valeur initiale.	0,00%	-1,00%
Le 12/11/2031, si le niveau de l'Indice le 27/10/2031 est en baisse de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale. Ici une baisse de 50%.	-10,91%	-11,80%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

LCL Autocall Vie (Sept 2025) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier.

L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 12 novembre 2025 à la date d'échéance concernée.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LCL AUTOCALL VIE (SEPT 2025) DANS LE CADRE D'UN PLAN D'EPARGNE RETRAITE ASSURANCE ?

LCL Autocall Vie (Sept 2025) peut être choisi comme unité de compte dans dans votre plan d'épargne-retraite assurance.

Le plan d'épargne-retraite assurance est un contrat multisupport et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage, des frais de transfert et des frais de gestion.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support LCL Autocall Vie (Sept 2025) sont effectués sur la base du prix de souscription précisé dans la partie « caractéristiques générales » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de LCL Autocall Vie (Sept 2025) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

LCL Autocall Vie (Sept 2025) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut, de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant de la formule.

Avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de :

- transfert, rachat, ou liquidation du plan d'épargne-retraite ;
- arbitrage ou changement de formule de gestion ;
- ouverture d'un compartiment autre que celui des versements volontaires déductibles ;
- décès de l'adhérent-assuré.

Dans ces conditions, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique.

A partir du 14/11/2025, LCL Autocall Vie (Sept 2025) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de septembre, début de la Période de Souscription : le prix coté pourra être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte LCL Autocall Vie (Sept 2025) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Autocall Vie (Sept 2025) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres de LCL Autocall Vie (Sept 2025) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Autocall Vie (Sept 2025) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, de transfert, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Autocall Vie (Sept 2025) retenue pour la valorisation du plan d'épargne-retraite et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Autocall Vie (Sept 2025) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Autocall Vie (Sept 2025).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 % et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario (aux Dates de Remboursement)	Taux de rendement annuel brut*	Taux de rendement annuel net
Le 12/11/2027, si le niveau de l'Indice le 27/10/2027 est supérieur ou égal par rapport à sa Valeur Initiale.	9,09%	8,00%
Le 12/11/2029, si le niveau de l'Indice le 25/10/2029 est supérieur ou égal par rapport à sa Valeur Initiale.	8,39%	7,30%
Le 12/11/2031, si le niveau de l'Indice le 27/10/2031 est supérieur ou égal par rapport à sa Valeur Initiale.	7,81%	6,73%
Le 12/11/2031, si le niveau de l'Indice le 27/10/2031 connaît une baisse comprise entre 0% exclu et 30% inclus par rapport à sa Valeur initiale.	0,00%	-1,00%
Le 12/11/2031, si le niveau de l'Indice le 27/10/2031 est en baisse de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale. Ici une baisse de 50%.	-10,91%	-11,80%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales Les frais propres à votre contrat sont précisés au sein de la notice d'information.
LCL Autocall Vie (Sept 2025) en tant qu'unité de compte du plan d'épargne-retraite assurance, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 12 novembre 2025 à la date d'échéance concernée.

LCL AUTOCALL VIE (SEPT 2025)

Avant tout investissement dans LCL Autocall Vie (Sept 2025) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 27 juin 2025 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 25-251 (le prospectus de base), et les Conditions Définitives en date du 21 août 2025 (les Conditions Définitives). L'approbation du prospectus de base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de LCL Emissions (www.lcl-emissions.fr).

- le document d'informations clés en date du 21 août 2025 disponible sans frais à l'adresse suivante https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/kid-priips/FR00140110N1/FRA/FRA et sur le site de LCL Emissions (http://www.lcl-emissions.fr/).

Pendant la Période de Souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. En cas de demande de rachat avant échéance, l'Emetteur ou une entité liée financièrement à l'Emetteur peut décider d'acquérir le Titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

LCL Autocall Vie (Sept 2025) peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quels sont les avantages de LCL Autocall Vie (Sept 2025) ?

- LCL Autocall Vie (Sept 2025) peut arriver à échéance avant les 6 ans. A 2 ou 4 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez le Capital[(1)] augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 9,50%[(1)] multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 19%[(1)] à 2 ans (soit un TRAB* de 9,09%[(1)]), soit 38%[(1)] à 4 ans (soit un TRAB* de 8,39% [(1)]) et le produit s'arrête automatiquement.

- Sinon, à l'échéance des 6 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :
  - Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous bénéficierez du Capital[(1)] augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 9,50%[(1)] multiplié par le nombre d'années écoulées soit 57%[(1)] (soit un TRAB* de 7,81%[(1)]),
  - Si l'Indice connaît une baisse comprise entre 0% exclu et 30% inclus par rapport à sa Valeur Initiale, le Capital[(1)] est remboursé (soit un TRAB* de 0 %[(1)]).

Quels sont les inconvénients liés à LCL Autocall Vie (Sept 2025) ?

- Risque de perte en capital non mesurable *a priori* :
  - En cours de vie du placement : en cas de revente de vos Titres avant l'échéance, le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
  - A l'échéance : le Capital[(1)] n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à sa Valeur Initiale, à 6 ans vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice[(1)]. Il existe donc un risque de perte de l'intégralité du Capital[(1)].
  - En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant, il existerait un risque de perte en capital.
- Vous ne connaissez pas *a priori* l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 2, 4, ou 6 ans selon l'évolution de l'Indice. Vous devez conserver vos Titres jusqu'à la date d'échéance du produit ou jusqu'à une date de remboursement anticipé automatique pour bénéficier de la formule.
- Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- Si les dividendes distribués par les composants de l'Indice sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire de 5% par an, la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% en sera pénalisée par rapport à l'indice calculé hors dividendes.
- Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

[(1)] Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 12 novembre 2025 à la date d'échéance concernée.

Avertissement

L'Emetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica et les autres assureurs du groupe (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Facteurs de risques :
Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé au risque de solvabilité de LCL et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'investisseur s'expose au risque de perdre tout ou partie du Capital[(1)].
- **Risque de mise en résolution** : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital ou modification des éléments financiers des Titres) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital[(1)]. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Emetteur et le Garant LCL pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Emetteur ou le Garant ne soit défaillant.
- **Risque de marché** : en cas de vente avant l'échéance, l'investisseur ne touchera pas les gains. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt, le niveau de financement de LCL auprès de qui le produit de l'émission est placé et la durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable *a priori* par rapport au Capital[(1)].
- **Risque lié à l'utilisation des fonds** : les Titres ne constituent pas des « obligations durables ». La politique d'investissement durable déterminée par le groupe Amundi ne se réfère à aucun moment à un indice de marché ou à des orientations de place telles que les sustainability bonds guidelines de l'International Capital Markets Association ou autres normes volontaires portant sur des obligations durables. Aucun rapport d'une tierce partie pour vérification ne sera établi. Les règles fixées par le « Guide de l'investissement durable pour les titres de créance » et la politique d'investissement durable d'Amundi sont amenées à évoluer du fait (i) que certaines règlementations liées à SFDR sont toujours en cours d'élaboration et n'ont pas encore été publiées ou (ii) de toute interprétation qui pourrait être faite par les autorités de contrôle européennes ou locales sur ces règles, ce qui pourrait conduire à des changements dans les engagements d'affectation communiqués lors de l'émission (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).
- **Risque de perte en capital pour les Titres dont le montant de remboursement est déterminé en fonction d'une formule de calcul et indexé sur l'Indice** : si le Titre n'a pas été remboursé par anticipation, alors, à l'échéance de 6 ans, toute baisse de l'Indice de plus de 30% (par rapport à sa Valeur Initiale) entraînera une perte par rapport au Capital[(1)], qui pourra aller jusqu'à une perte de l'intégralité du Capital[(1)].
- **Risques relatifs aux titres indexés sur Indices** : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5% par an, et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique du produit. Les montants d'intérêts et/ ou les montants de remboursement dus au titre des Titres pourront être inférieurs (voire significativement inférieurs) au Capital[(1)].

[(1)] Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Forme Juridique :** Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
- **Code ISIN :** FR00140110N1
- **Emetteur :** LCL Emissions – Véhicule d'émission de droit français.
- **Garant :** Crédit Lyonnais S.A. (« LCL ») garantit à l'échéance le paiement des sommes dues par l'Emetteur.
- **Indice :** Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% disponible sur https://stoxx.com/index/S5GESGD5/
- **Période de Souscription :** Du 9 septembre au 24 octobre 2025 sauf clôture anticipée de la Période de Souscription ou retrait de l'offre au gré de l'Emetteur, sans préavis. L'Emetteur se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'offre des Titres avant le 24 octobre 2025. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué aux compagnies d'assurances en cas de souscription sous forme d'unité de compte au sein de contrats d'assurance-vie ou du plan d'épargne retraite assurance. Si l'Emetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur le site internet www.lcl-emissions.fr.
- **Eligibilité :** Assurance vie et plan d'épargne retraite assurance
- **Devise :** Euro
- **Valeur Nominale du Titre :** 100 €
- **Durée d'investissement recommandée :** 6 ans (en l'absence de remboursement anticipé à 2 ou 4 ans).
- **Date d'échéance :** 12 novembre 2031 (en l'absence de remboursement anticipé à 2 ans le 12 novembre 2027 ou à 4 ans le 12 novembre 2029).
- **Date d'Emission** : 28 août 2025
- **Prix de l'Emission** : 100 €
- **Prix de Souscription :**
  Les Titres seront offerts au public sur le marché secondaire au Prix de Souscription de :
  - 99,87 € du 9 septembre 2025 au 17 septembre 2025 inclus ;
  - 99,99 € du 18 septembre 2025 au 17 octobre 2025 inclus ;
  - 100 € du 18 octobre 2025 au 24 octobre 2025 inclus.
- **Niveau de garantie du capital :** Titre non garanti en capital
- **Utilisation des fonds / Degré SI(1)** : Le produit net de l'émission des Titres sera utilisé par l'Emetteur principalement pour les besoins du financement de son activité en général. L'Emetteur consent à ce que soit employé un montant supérieur ou égal à 5% appliqué au montant nominal total des Titres en circulation pour financer ou refinancer des Actifs Durables Eligibles. Le paiement du Capital(2) et, des gains, pertes, rendements potentiels relatifs aux Titres ne dépendra pas directement ou indirectement de la performance des Actifs Durables Eligibles.
- **Cotation :** à partir du 14 novembre 2025 à la Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com).
- **Marché secondaire :** Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5ème jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.
- **Agent de calcul :** Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- **Valeur Initiale de l'Indice :** Moyenne arithmétique des cours de clôture des 14, 17 et 18 novembre 2025.
- **Valeurs de référence de l'Indice :**

Années	Cours de clôture de l'Indice le	Date de remboursement anticipé automatique ou date d'échéance
2 ans	27 octobre 2027	12 novembre 2027
4 ans	25 octobre 2029	12 novembre 2029
6 ans	27 octobre 2031	12 novembre 2031

- **Frais d'investissement :** néant.
- **Frais de sortie :** néant.
- **Frais de contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance:** application des frais prévus aux contrats.
- **Commissions incluses dans l'investissement :** Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ?» du Document d'informations clés de LCL Autocall Vie (Sept 2025) disponible sur le site https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/kid-priips/FR00140110N1/FRA/FRA.
  Les coûts incluent notamment des commissions versées à des tiers. Elles représentent un montant maximum équivalent à 2,50% par an des Titres effectivement placés.
- **TRAB (ou taux de rendement annuel brut) :** calculé sur une période allant du 12 novembre 2025 à la date d'échéance concernée.

(1) Pour plus de précisions veuillez-vous référer au Facteur de Risque lié à l'utilisation des fonds en p 8.

(2) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

AVERTISSEMENT : Communication à caractère promotionnel. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres et le Prospectus de Base tenus à disposition auprès de votre conseiller LCL, sur le site www.lcl-emissions.fr et sur demande auprès de LCL, Gestion financière, 10 avenue de Paris, 94800 Villejuif.

Les contrats LCL Vie, LCL Vie séries 1,2,3, Lionvie Multicapital, Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution sont des contrats d'assurance vie multisupports qui ne comportent pas de garantie en capital assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A - Predica, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances (le(s) « Contrat(s) d'Assurance Vie Predica »).
Commercialisation dans le cadre des Contrats d'Assurance Vie Predica: Le produit décrit dans le Document peut être proposé dans le cadre d'un Contrat d'Assurance Vie Predica, ledit produit sera alors un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie Predica. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie Predica. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique. Les Contrats d'Assurance Vie Predica sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat d'Assurance Vie Predica . L'assureur Predica s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les contrats d'assurance vie LCL Multisélection Vie et Capital sont assurés par AG2R La Mondiale Partenaire, Entreprise régie par le Code des assurances Membre d'AG2R LA Mondiale S.A. au capital de 73 413 150€ RCE Paris B 313 689 713, 14-16 boulevard Malesherbes 75008 Paris. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.
Les contrats Federlux Privilège, Privilège 2, Privilège 2+, Federlux 3+, Federlux Capital, Federlux Capital 2, Federlux Capital 2+, Federlux Capital 3+, sont assurés par Cali Europe, succursale France, adresse postale : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, R.C.S. Paris 442 471 116. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.
Les contrats Federlux Life (uniquement contrats FRNR), Calie Life Excellence 2 (uniquement contrats FRNR) et LCL Worldwide Life Insurance (uniquement contrats FRNR) sont assurés par Cali Europe, société anonyme d'assurance vie R.C.S. Luxembourg B 75007 - Siège social : 9 allée Scheffer, Building C,L-2520 Luxembourg – Adresse postale BP925, L-2019 Luxembourg. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Le PER assurance LCL Retraite PER est un contrat d'assurance vie de groupe multisupports, souscrit par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, S.A. au capital de 350 929 580 € entièrement libéré, dont le siège social est 16- 18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 905 383 667 RCS Paris. Le contrat présente un risque de perte en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la Notice d'Information.
Commercialisation dans le cadre du plan d'Épargne Retraite Assurance : Le produit décrit dans le Document peut être proposé dans le cadre d'un plan d'épargne retraite assurance (le « plan d'épargne retraite (PER) assurance »), le dit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du plan d'épargne retraite (PER) assurance disponible dans la formule de gestion libre. En cas d'arbitrage, de changement de Formule de gestion, de rachat, de transfert, de dénouement du contrat à la retraite ou par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement.
Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion aux contrats d'assurance vie et au plan d'épargne retraite (PER) assurance.

Les documentations juridiques sont disponibles auprès des Conseillers LCL Banque Privée.

L'indice Euro iStoxx® 50 ESG+ GR Decrement 5% (ci-après dénommé « indice ») est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. LCL Autocall Vie (Sept 2025) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., ISS STOXX Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Emetteur : LCL Emissions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940 - siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris, France.
Agent de calcul : Amundi Finance, Société Anonyme au capital de 40 320 157 euros, établissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier, Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris – France.
Garant : CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de 2.037.713.591€ - Immatriculée sous le n° 954509741 – RCS LYON - Siège social : 18, rue de la République - 69002 LYON - Siège central : 20 avenue de Paris – 94811 VILLEJUIF Cedex - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878 - Agréé à Monaco par la Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF) pour les activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la réception et la transmission d'ordre pour le compte de tiers et le conseil et l'assistance en lien avec ces activités. Carte professionnelle de transaction immobilière n° CPI 6901 2020 000 045 362 délivrée le 22/10/2020 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Le CREDIT LYONNAIS ne reçoit ni ne détient aucun fonds au titre de cette activité.
Mise à jour en septembre 2025.